

Enrichir la fin de vie

Parce que la mort est (aussi) notre métier

L'euthanasie d'un animal familial est une étape cruciale et très particulière de notre profession, dont il n'existe aucune équivalence en médecine humaine en France, alors que beaucoup de services, de rites et de personnes encadrent la fin de vie des êtres humains. Afin d'améliorer cette ultime consultation, Vétalia, Anima Care et la SIAF ont fait part lors d'une récente réunion de leurs réflexions pour enrichir la fin de vie de l'animal.



Conférenciers



Vincent Dattée
DMV
Fondateur d'Anima Care



Christophe Le Dref
DMV
Cofondateur de Vétalia



Nicolas Goossens
Dirigeant de la SIAF

Chaque personne sait, en adoptant un animal, qu'il sera confronté à sa fin de vie. Ce moment particulièrement redouté est l'objet de nombreuses interrogations, incertitudes et fantasmes. Le praticien et son équipe se doivent d'être présents et à l'écoute de la famille, avant, pendant et après la dernière consultation.

Quelques chiffres

La France compte 63 millions d'animaux, dont 20 millions d'animaux familiaux, de plus en plus considérés comme un membre de la famille à part entière. Le taux de mortalité étant d'environ 10 % par an, 2 millions d'entre eux meurent chaque année. Les vétérinaires prennent en charge 900 000 animaux décédés par an (750 000 en crémation, 150 000 restitués aux familles). Les autres animaux familiaux décédés se répartissent entre l'auto-gestion familiale (900 000 environ) et l'équarrissage auquel les refuges et les écoles vétérinaires ont accès en tant que service public gratuit.

Prise en charge des corps

La France est le seul pays européen à bénéficier de services de crémation ou d'inhumation pour 99 % des animaux familiaux décédés passant par une clinique vétérinaire. Il y a 26 crématoriums pour animaux familiaux sur le territoire. Cela nous permet d'épargner l'équarrissage aux animaux décédés et à leurs familles (1 % seulement des animaux familiaux terminent à l'équarrissage contre près de 30 % en Allemagne ou en Belgique par exemple).



Un vétérinaire est en moyenne confronté à 60 fins de vie par an.

L'arrêté du 6 juin 2018 a également permis une amélioration de la prise en charge du corps des animaux familiaux par les sociétés d'incinération en autorisant, par exemple, les soins du corps et sa préparation avant son incinération. Il légalise l'incinération de tous les animaux familiaux : poule, chèvre, cochon par exemple et non plus seulement chien et chat et reconnaît l'évolution des liens affectifs unissant la famille à son animal.

Un vétérinaire est confronté, en moyenne, à 60 fins de vie par an : 15 % par mort naturelle et 85 % par euthanasie. Vingt pour cent des corps sont restitués à la famille, 80 % sont incinérés, 1/4 de façon individuelle avec restitution des cendres, 3/4 de façon collective. Les tarifs moyens d'une euthanasie, d'une incinération collective et d'une incinération individuelle sont, respectivement, de 55, 65 et 160 €, ce qui représente un chiffre d'affaires annuel par Équivalent Temps Complet et par an de 6 300 €. La marge moyenne par crémation est de 35 €, ce qui est comparable à la marge moyenne d'une consultation simple.

Des enjeux directs et indirects



Le retour d'un jeune animal en consultation est le signe d'une euthanasie « réussie ».

Bien au-delà des enjeux financiers, la consultation de fin de vie est une étape clé dans la relation qui lie le vétérinaire, la famille et son animal car la réputation de la clinique et de son équipe s'appuie en partie sur cet acte. C'est bien souvent l'occasion pour le vétérinaire de faire appel à sa vocation première : soulager l'animal même lorsque la guérison n'est plus possible. Bien accompagner l'animal et sa famille permet de retrouver de l'estime de soi et de respecter sa vocation. Voir revenir une famille

avec un nouvel animal, quelques jours ou plusieurs années après une euthanasie, signe la gratitude et la confiance de la famille envers la clinique, malgré le souvenir douloureux et la tristesse d'avoir perdu un animal dans cette même clinique. En effet, d'après les études, un tiers des familles ne peuvent pas revenir dans la clinique où a été euthanasié leur animal, quand bien même ils sont 80 % à être pleinement satisfaits des soins prodigués !

La mission de la clinique et des sociétés de crémation lors de cette ultime consultation est alors d'accompagner l'animal vers la mort de façon digne et indolore, d'accompagner la famille sur le chemin du deuil, d'organiser les obsèques grâce à des services funéraires adaptés à chaque demande.

Enrichir la fin de vie

La fin de vie des êtres humains est très organisée en France car c'est essentiel pour que l'entourage arrive à appréhender et accepter la perte de l'autre. L'animal est aujourd'hui un membre de la famille et il convient de ne pas négliger la douleur que sa perte peut engendrer. Les questions sont souvent nombreuses et le premier rôle du vétérinaire et de son équipe est de répondre à toutes les interrogations de la famille : quand sait-on que l'animal souffre ? Qui doit prendre la décision ? Comment se déroule une euthanasie ? Que fait-on du corps de l'animal ? Comment être sûr que les cendres rendues sont bien celles de l'animal ? Le vétérinaire doit trouver les mots (et le temps) pour répondre à chacune des questions posées.

La fin de vie peut être organisée, scénarisée, mise en scène pour rendre ce moment plus précieux pour la famille et l'équipe vétérinaire. Cela peut se dérouler dans une pièce dédiée où la famille pourra prendre le temps nécessaire sans être bousculée par la consultation suivante. Il faut, si possible, programmer ce moment en dehors des consultations routinières, permettre à la famille d'emprunter un itinéraire différent si elle ne souhaite pas croiser d'autres familles. Il est également possible d'installer des accroche-portes pour ne pas être dérangés, de signaler par une lanterne à l'accueil qu'une euthanasie est en cours afin de susciter l'empathie et le respect des autres personnes présentes.

Il est dorénavant facile de disposer le corps de l'animal dans des housses dédiées à cet usage (housses « Euthabag® », disponibles en centrales vétérinaires) et d'abandonner définitivement les sacs plastiques, car l'animal, même mort, n'est pas un déchet. Ces housses, de différentes tailles, sont étanches, sobres et permettent de disposer le corps de l'animal en présence de sa famille. Cela peut

être l'occasion de ritualiser la mort de l'animal en leur permettant de fermer symboliquement la housse.

Le rôle de la clinique ne s'arrête pas quand le cœur de l'animal cesse de battre. Le praticien et son équipe doivent ensuite organiser la prise en charge du corps selon les désirs de chacun : incinération collective ou individuelle, accompagnée ou non par la famille, avec ou sans récupération des cendres, choix de l'urne, enterrement à domicile ou dans un cimetière animalier (13 cimetières en France).

La restitution des effets de l'animal (collier, touffe de poils, doudou par exemple) peut se faire dans une « boîte à souvenirs ». La famille est généralement très sensible aux messages de réconfort envoyés sous forme d'une « carte de sympathie » quelques jours après la perte de leur animal et nombreux sont ceux qui y répondent et remercient la clinique (60 %). La restitution des cendres est un moment délicat. Certaines familles ne viendront jamais les récupérer ou très tardivement. Il faut éviter de les rendre au comptoir et préférer l'ambiance intimiste d'une salle de consultation, avec le vétérinaire. C'est souvent l'occasion de revenir sur le décès, de réconforter la famille, d'affirmer que toutes les options thérapeutiques avaient été envisagées et que le choix de l'euthanasie était le bon.

Anima Care (www.anima-care.fr) est un centre de ressources dédié à la fin de vie des animaux, pour que celle-ci soit mieux vécue par la famille et le vétérinaire. Anima Care propose des formations, des services et des produits pour enrichir ce moment. Les sociétés d'incinération, comme la SIAF (www.siaf.fr), sont ici incontournables : la qualité de leurs services, leur écoute et leur disponibilité doivent être à la hauteur de nos attentes et de la douleur des familles.

La fin de vie est donc une étape cruciale pour l'animal, sa famille et la clinique. Il convient, à ce moment bien particulier, de ne pas juger les désirs de la famille, tant qu'ils respectent l'animal et ne sont pas en contradiction avec la déontologie ou l'éthique de chacun. Notre mission est d'être présent à tout moment pour préparer et accompagner la fin de vie et parfois même au-delà. Nous devons proposer toutes les options possibles et les respecter, tout comme nous proposons toutes les options thérapeutiques face à une maladie et acceptons le choix des familles. ■

D^r Caroline Siméon

L'auteure et la rédaction remercient le D^r Dattée et M. Goossens pour leur relecture attentive.